



Retrait d'argent avec une procuration sur compte après un décès

Par nad, le 12/04/2008 à 07:58

bonjour

suite ,aux questions posées ,précédemment sur cette affaire.

la banque a t' elle l'obligation de nous livré toutes informations ,et documents concernant le compte de notre père , en lui présentant le certificat d'hérédité délivré par le notaire, pour qu'on puisse enfin, réunir certaines preuves concernant cette éscroquerie ?

le certificat d'heredité , devient-il un passe partout pour nos démarches ?

AMICALEMENT VOTRE